



# Inspection de rayonnages Jungheinrich

Respectez-vous l'obligation d'inspection annuelle ?

Un interlocuteur unique, zéro souci.

Pas d'entrepôt sans rayonnages. Le moindre dommage, la moindre charge incorrecte peut entraîner des accidents, des dégâts et des coûts élevés. Pour une sécurité et une sûreté maximales, vous pouvez faire appel au service d'inspection de rayonnages de Jungheinrich.

## Pourquoi inspecter un rayonnage ?

La sécurité de votre entrepôt dépend de celles de vos rayonnages. Une inspection périodique prévient :

- ✓ Les accidents et les dommages grâce à une **détection rapide des risques**
- ✓ **Des frais inutiles grâce à un entretien préventif**
- ✓ Les arrêts opérationnels au sein de vos **processus logistiques**

### Obligation légale

En Belgique, les systèmes de stockage en acier (rayonnages) tombent sous le coup du code du bien-être au travail (livre IV, titres 1<sup>er</sup> et 2). La norme NBN EN15635 spécifie des exigences minimales en matière de sécurité d'utilisation et d'entretien.

#### Concrètement, en tant qu'employeur, vous êtes tenu :

- ✓ De faire contrôler vos rayonnages par une personne qualifiée **avant la mise en service**.\*
- ✓ De faire réaliser une inspection **annuelle** par une personne qualifiée.
- ✓ De réaliser des **contrôles supplémentaires** après tout dommage, déplacement ou changement.

L'inspection de vos rayonnages par Jungheinrich vous permet de respecter l'ensemble de ces obligations légales.

*\* Ce service est inclus par défaut lors de l'installation par Jungheinrich.*



## Votre inspection de rayonnage en 3 étapes

### ✓ Étape 1: Inspection & vérification de la configuration

Nos spécialistes effectuent une inspection visuelle approfondie et évaluent la configuration de vos rayonnages sur tous les points essentiels.



### Pourquoi choisir Jungheinrich ?

- ✓ Plus de 70 ans d'expérience en intralogistique
- ✓ Un intermédiaire unique pour l'inspection, les conseils et le service
- ✓ Suivi rapide et, si nécessaire, réparation avec des pièces détachées d'origine
- ✓ Conformité totale avec la législation belge et les normes européennes



### Étape 2 : Rapport & pastille de contrôle

Vous recevez un rapport clair comprenant toutes les conclusions et recommandations. Une pastille de contrôle avec la date de la prochaine inspection est apposée sur le ou les rayonnages.



### Étape 3 : Conseil & suivi direct

Si vous le souhaitez, nous assurons immédiatement la réparation, le remplacement ou le suivi - avec pièces de rechange d'origine et accès aux données techniques.



**Sécurisez votre entrepôt.  
Planifiez votre inspection.**

📞 0800 85 209

🌐 [www.jungheinrich.be/inspection-rayonnages](http://www.jungheinrich.be/inspection-rayonnages)